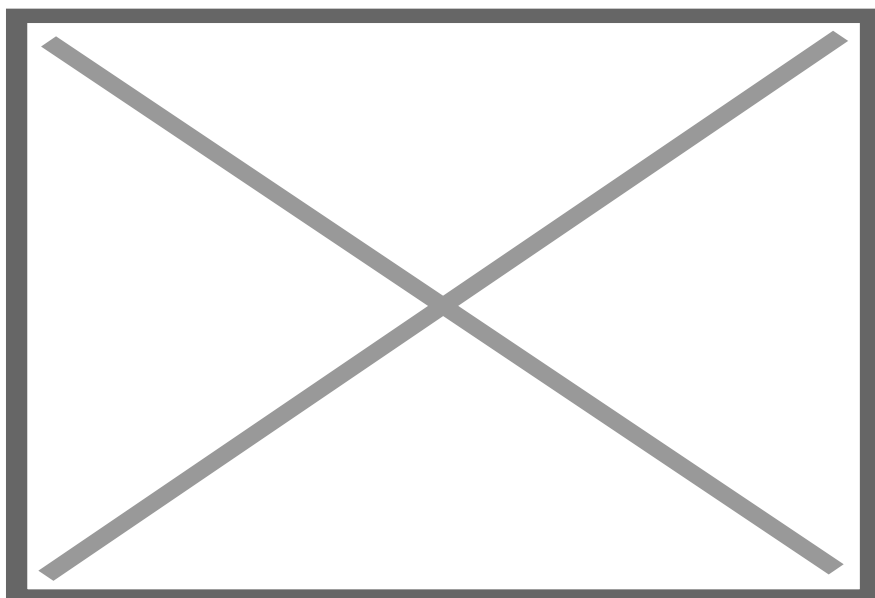


509 Palestiniens arrêtés en mars 2017 selon un rapport

Description



Quatre institutions palestiniennes préoccupées par les droits de l'homme et des prisonniers, l'Association des Prisonniers Palestiniens, le Centre Al-Mezan pour les Droits Humains, l'Association de Soutien et des Droits Humains des Prisonniers Addameer et la Commission des Affaires des Prisonniers, ont publié dimanche 9 avril leur rapport mensuel de la situation en mars 2017. Les autorités d'occupation ont arrêté 509 palestiniens pendant le mois de mars 2017 depuis la Cisjordanie, la Bande de Gaza et Jérusalem, y compris 75 enfants et 13 femmes, dont 2 mineures et 5 députés du Conseil Législatif Palestinien.

En mars, 160 palestiniens de Jérusalem ont été arrêtés, 80 d'al-Khalil, 73 de Bethléem, 35 de Ramallah et el-Bireh, 34 de Tulkarem, 33 de Nablus, 31 de Jenin, 21 de Qalqilya, 15 de Jericho, 11 de Tubas, 11 de la Bande de Gaza et 5 de Salfit.

Les autorités d'occupation israéliennes ont délivré 111 ordres administratifs de détention en mars, y compris un ordre d'emprisonnement sans accusation ni procès contre le prisonnier Ihsan Dababseh arrêté et relâché et le membre du PLC Mohammed Ismail al-Tal.

Le nombre total de prisonniers palestiniens dans des prisons israéliennes est approximativement de 6 500 ; parmi eux 62 prisonnières, dont 14 mineures. Il y a environ 300 enfants détenus dans des prisons israéliennes et 500 palestiniens emprisonnés sans accusation ni procès sous détention administrative.

Le mois dernier, on a aussi vu l'arrestation continue des dirigeants palestiniens et la poursuite des activistes politiques et journalistes par l'occupation, pour tenter de les empêcher d'effectuer leur rôle dans l'éducation de la communauté et l'organisation du peuple palestinien, et d'empêcher les journalistes de traiter et révéler les pratiques de l'occupation. Cette politique est destinée à supprimer et museler leurs voix, particulièrement à Jérusalem occupée. Durant le mois de mars, 5 députés du PLC ont été arrêtés y compris la membre du Parlement Samira Halaiqeh pendant que 5 journalistes travaillant dans des médias variés ont été capturés.

En outre, les prisonniers palestiniens ont rencontré une politique continue d'invasions de secteurs, de salles de détenus et de pillage de leurs affaires, en plus de la négligence médicale continue de centaines de patients détenus et des hauts taux de détention administrative, de confinement et isolation solitaire, la détention d'enfants et l'imposition d'amendes monétaires exorbitants et le refus de visites familiales à des centaines de prisonniers palestiniens.

Les quatre institutions ont exprimé leur forte condamnation des violations grossières et systématiques israéliennes de la loi internationale contre les prisonniers palestiniens et ont aussi condamné l'arrestation continue et le ciblage systématique des journalistes par l'occupation, ce qui empêche leur travail de diffusion d'information sur les violations des droits humains auxquelles les palestiniens sont en permanence exposés.

Une telle répression viole la liberté de la presse et la liberté d'expression ainsi que les conventions internationales et la loi humanitaire, qui apportent la protection spéciale pour les journalistes via le Protocole I supplémentaire de la Quatrième Convention de Genève de 1977 et l'Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits Humains de 1948 et l'Article 19 de la Convention sur les Droits Civils et Politiques de 1966, qui maintiennent le droit de recevoir et transmettre les actualités et les idées, ce qui s'applique aux journalistes. Les institutions notent aussi les arrestations continues par l'occupation israélienne des membres du Conseil Législatif Palestinien par l'occupation israélienne malgré la loi internationale interdisant l'arrestation des individus pour leurs points de vue politiques.

Les quatre institutions font aussi appel à la communauté internationale et les corps internationaux de respecter leurs obligations légales et morales envers les crimes actuellement commis sur le territoire palestinien et de prendre les mesures effectives pour contraindre l'occupation à respecter la loi internationale humanitaire et la loi internationale des droits humains. Ils ont poussé à l'action et joué un rôle actif pour tenir responsable le pouvoir occupant ainsi que tenir responsable les auteurs des crimes contre les civils palestiniens pour assurer qu'ils ne bénéficient pas d'impunité.

Traduction : Natalie M. pour l'Agence Média Palestine

Source : [Addameer](#)

date créée
2017/04/12